

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Présidence : Andrée SEQUIER

Conseillers municipaux : Patricia MOTTIN, Philippe DESFEUX, Jean-Christophe DYE, Sandrine BELLIER-BENISTAND, Lionel DUSSERRE, Jean-Marie GUILLET, Jean VIGNON, Anaïs IDELON, Lucie VALENTIN.

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Sandrine BELLIER-BENISTAND

Autres personnes présentes : Patricia VILLARD (secrétaire de mairie)

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil peut se tenir.

➔ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibérations :**

- **Redevances, taxes Agence de l'eau**

Suite à la réforme des redevances Eau et Assainissement qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

Il y a lieu de voter les nouveaux tarifs pour 2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-De fixer, pour 2026, à 0,019 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable », la « redevance pour consommation d'eau » ayant été fixée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à 0,39 € HT/m³ pour l'année 2026.

- De fixer, pour 2026, à 0,0850 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à « la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau ».

-De fixer, pour 2026, à 0,036 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour « la performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Voté à l'unanimité.

- **Admission en non-valeur**

Admission en non-valeur pour un montant de 959,27 €

Voté à l'unanimité.

- **Programme forestier 2026 et bilan 2025 par l'agent ONF**

Meryl Méallier, technicienne forestière territoriale, présente le bilan de la forêt communale de Saint-Martin-en-Vercors pour 2025.

Contexte climatique 2025 : Une année revenue dans les normales de saison en termes de pluviométrie et de température avec quand même quelques périodes de canicules entre juin et août.

Ressource bois : 2 parcelles (19 et 20) ont été martelées sur les 3 prévues sur Herbouilly, la parcelle 21 sera martelée au printemps 2026. Les parcelles 41, 1-2-3-102, 16, 7, 15-17, 25-26-27 ont été exploitées. Les travaux sylvicoles programmés ont été réalisés.

Pour 2026 : les parcelles 23, 29, 38 et 30 sont proposées au martelage.

Un programme de travaux est proposé.

Suite à cette présentation, les travaux retenus à l'unanimité pour 2026 sont : les travaux de maintenance et l'entretien des renvois d'eau qui seront réalisés par les chasseurs ; la pose de panneaux type B7B sur diverses pistes forestières ; l'intervention en futaie irrégulière parcelles 15-17 ; travaux dégagement plantation parcelle 9 (demande de subvention Sylv'Acctes) ; l'exploitation des chablis.

Les travaux concernant l'intervention en futaie irrégulière en parcelle 7 ont fait l'objet de nombreux échanges et finalement un vote a eu lieu :

Contre 1 - Pour 3 - Abstention 6

- **Renforcement réseau électrique BT à partir du poste de Tourtre**

Projet de développement du réseau de distribution d'électricité à Tourtre avec la création d'un nouveau poste par le SDED.

Voté à l'unanimité.

- **Décision modificative N°2 du budget eau assainissement :**

Modification du budget de 200 € afin de couvrir la hausse de frais du personnel.

- **Décision modificative N°5 du budget communal :**

Modification du budget pour le remboursement de l'emprunt de la Salle des Fêtes.

- **Création d'un emploi non permanent et autorisation de recruter un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.**

Nécessité de recruter un agent temporairement pour répondre à la surcharge de travail liée au prochain départ d'un agent au service administratif.

Voté à l'unanimité.

- **Modification/création de poste agent cantine-périscolaire**

Dans le cadre du départ à la retraite en mars 2026 d'un agent technique pour la cantine et le périscolaire, nécessité de modifier le poste pour assurer son remplacement. Le poste sera de 21 h/semaine annualisées. Un contrat de 3 ans, à partir du 2 février 2026 sera proposé.

➔ **Décisions**

- Rythme scolaire : l'éducation nationale a demandé si la commune voulait changer le rythme scolaire des écoles. La commune décide de rester aux 4 jours.
- Demande du maire de St Julien pour une coopération avec un groupe de bénévoles et d'étudiants pour analyser les ressources en eau (collectif le CERF), proposition d'un financement de 500 € par commune, intégré dans le budget 2026.

Voté à la majorité 10 voix pour et 1 abstention

Droit de Prémption Urbain (DPU) : vente de terrain BERTHOIN à MAMI et Commune à BERTHOIN dans le cadre du lotissement nord, comme prévu dans les délibérations de 2022 et 2023. La commune ne fait pas jouer son droit de préemption.

➔ **Questions diverses**

- Frelon asiatique : 69 nids détruits sur le Royans Vercors. Le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) propose de poser 3/4 pièges spécifiques pour les frelons par commune, au lieu que chaque habitation ait un piège qui attrape tous les insectes. Ces pièges sont à poser au printemps, à charge de la commune de les entretenir. Le prix d'un piège est de 30 à 50 €. Une formation sera proposée. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.
- Remplacement d'un agent administratif polyvalent : Anne-Charlotte Blanc a démissionné. Elle part le 16 janvier 2026. Un recrutement est à lancer.

➔ Tour de table

○ **Philippe Desfeux**

Les travaux sur le réseau d'eau (maillage des sources de La Gratte et de l'Adoin) sont en pause ; la canalisation est arrivée jusqu'à la Blachette. Il faudra prévoir un pontage entre le réservoir du village et la conduite générale arrivant du réservoir des Jaunes, afin de pouvoir alimenter en eau le bâtiment de l'Hôtel du Vercors, le lotissement de la Chicoune et le futur lotissement lorsqu'il y a une fuite en amont du village.

Derrière l'immeuble « La falaise », le système de canalisation des égouts est obsolète. Des travaux sont à prévoir, un devis a été demandé.

Toilettes sèches au City Park : les travaux sont toujours en cours.

○ **Jean-Christophe Dye**

Sauvegarde informatique des données de la mairie : un devis a été demandé à SCS Informatique et Michel Roche.

○ **Patricia Mottin**

Collectif Part'Age : une réflexion est toujours en cours sur la possibilité de créer des groupes de « marche tranquille » et sur la colocation intergénérationnelle. Des flyers sont en cours de réalisation afin de recenser les personnes intéressées.

Prévention Mammographie : suite à la campagne d'information faite sur la possibilité d'organiser un transport partagé, 2 personnes du Royans seront accompagnées. Le rendez-vous est programmé mi-décembre au centre de radiologie de La Parisière.

Séance levée à 23 h

Prochain conseil municipal le jeudi 15 janvier 2026 à 20 h 30